

## AVIS PUBLIC

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 570 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ELUS MUNICIPAUX



Notre - Dame -  
de-l'Île-Perrot

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux citoyens de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

1. Qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, toute municipalité doit avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.
2. Que lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2022, un avis de motion a été donné à l'égard du règlement no 570, édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Le projet de règlement no 570 a été présenté lors de cette même séance.
3. Que le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du Conseil. Les règles énoncées dans ce code concernent notamment, l'indépendance de jugement des élus eu égard à leurs intérêts personnels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation de ressources de la Ville, les annonces lors d'activités de financement politique ainsi que l'après-mandat.
4. Qu'il est prévu que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement no 570 lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 8 février 2022 à 19h30 en vidéoconférence, conformément aux recommandations du décret 885-2021 du 20 décembre 2021 et aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de Covid-19.
5. Que toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org) (Ville/Vie démocratique/Réglementation/Projets de règlements).

Donné à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot le 26 janvier 2022.



M<sup>e</sup> Catherine Fortier-Pesant, Greffière

\*\*\*\*\*